

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14/02/2019

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le vendredi 08 février 2019, s'est réuni à la Salle "Le Ferry", Rue des Closeaux, à Ecquevilly, en séance publique, sous la présidence de Philippe TAUTOU, Président.

Etaient présents :

Monsieur TAUTOU Philippe, Président

Madame ARENOU Catherine, Monsieur OLIVE Karl, Monsieur BEDIER Pierre, Monsieur BROSSE Laurent, Monsieur GARAY François, Monsieur ROULOT Eric, Madame JAUNET Suzanne, Monsieur SANTINI Jean-Luc, Madame ZAMMIT-POPESCU Cécile, Monsieur PIERRET Dominique, Monsieur DELRIEU Christophe, Monsieur VOYER Jean-Michel, Madame DEVEZE Fabienne, Vice-présidents

Madame BOURE Dominique, Monsieur LEBouc Michel, Monsieur BISCHEROUR Albert, Conseillers délégués

Madame BARBIER Corinne, Monsieur BEGUIN Gérard, Monsieur BERTRAND Alain, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur BOUREILLE Samuel, Madame BROCHOT Monique, Monsieur BRUSSEAUX Pascal, Monsieur CHAMPAGNE Stephan, Monsieur CHARBIT Jean-Christophe, Monsieur CHARMEL Lucas, Monsieur COGNET Raphael, Monsieur COLLADO Pascal, Madame COSTE Nathalie, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur DANFAKHA Papa Waly, Monsieur DAUGE Patrick, Monsieur DAZELLE François, Madame DE PORTES Sophie, Monsieur DESSAIGNES Pierre-Claude, Madame DI-BERNARDO Maryse, Madame EL MASAUDI Fatiha, Monsieur EL HAIMER Khattari, Monsieur FAIST Denis, Monsieur FASTRE Jean-François, Madame FAVROU Paulette, Madame FERNANDES Anke, Monsieur FERRAND Philippe, Madame FOUQUES Marie-Thérèse, Monsieur FRANCCART Jean-Louis, Monsieur FRANCOIS-DAINVILLE Hubert, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Monsieur GAILLARD Pierre, Madame GAMRAOUI-AMAR Khadija, Madame GENDRON Nicole, Madame GENEIX Monique, Monsieur GIARD Yves, Madame HAMARD Patricia, Monsieur JEANNE Stéphane, Monsieur JOREL Thierry, Monsieur JOSSEAUME Dominique, Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur LANGLOIS Jean-Claude, Monsieur LAVIGOGNE Jacky, Monsieur LEBRET Didier, Monsieur LEMAIRE Jean, Monsieur LEPINTE Fabrice, Monsieur MANCEL Joel, Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur MEMISOGLU Ergin, Madame MERLIN Mireille, Monsieur MERY Philippe, Madame MESSMER Virginie, Monsieur MEUNIER Patrick, Monsieur MONNIER Georges, Monsieur MONTANGERAND Thierry, Madame MORILLON Atika, Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril, Monsieur NEDJAR Djamel, Monsieur OURSPRISBIL Gérard, Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur PASCAL Philippe, Monsieur PERRAULT Patrick, Madame PLACET Evelyne, Monsieur PONS Michel, Monsieur POURCHE Fabrice, Madame PRIMAS Sophie, Monsieur PRELOT Charles, Madame REBREYEND Marie-Claude, Monsieur REINE Jocelyn, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne, Monsieur RIBAUT Hugues, Madame SENEÉ Ghislaine, Monsieur SIMON Philippe, Madame SORNAY Elodie, Monsieur TURPIN Dominique,

Monsieur VIALAY Michel, Madame VINAY Anne-Marie, Madame MEUNIER Virginie, Monsieur GUERIN Pierre, Conseillers communautaires

Formant la majorité des membres en exercice (098 présents / 129 conseillers communautaires).

Absent(s) représenté(s) : 27 : Monsieur DUMOULIN Pierre-Yves (donne pouvoir à Monsieur VOYER Jean-Michel), Monsieur GRIS Jean-Luc (donne pouvoir à Monsieur PIERRET Dominique), Monsieur HONORE Marc (donne pouvoir à Madame JAUNET Suzanne), Monsieur RIPART Jean-Marie (donne pouvoir à Monsieur MONTANGERAND Thierry), Monsieur ANCELOT Serge (donne pouvoir à Monsieur SANTINI Jean-Luc), Monsieur BERCOT Jean-Frédéric (donne pouvoir à Monsieur DAZELLE François), Madame BLONDEL Mireille (donne pouvoir à Madame HAMARD Patricia), Monsieur CECCONI Jean-Michel (donne pouvoir à Monsieur BROSSÉ Laurent), Monsieur DAFF Amadou (donne pouvoir à Monsieur EL HAIMER Khattari), Madame DIOP Dieynaba (donne pouvoir à Monsieur GARAY François), Madame DOS SANTOS Sandrine (donne pouvoir à Monsieur MONNIER Georges), Monsieur GAUTIER Pierre (donne pouvoir à Monsieur TAUTOU Philippe), Monsieur GESLAN Philippe (donne pouvoir à Monsieur PERRAULT Patrick), Monsieur HANON Michel (donne pouvoir à Monsieur JEANNE Stéphane), Monsieur HATIK Farid (donne pouvoir à Madame BROCHOT Monique), Monsieur HAZAN Stéphane (donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Paul), Monsieur LE BIHAN Paul (donne pouvoir à Monsieur CRESPO Julien), Monsieur LEMARIE Lionel (donne pouvoir à Monsieur JOSSEAUME Dominique), Monsieur MOUTENOT Laurent (donne pouvoir à Madame MORILLON Atika), Monsieur MULLER Guy (donne pouvoir à Monsieur FASTRE Jean-François), Monsieur POYER Pascal (donne pouvoir à Monsieur LAVIGOGNE Jacky), Monsieur ROGER Eric (donne pouvoir à Madame REBREYEND Marie-Claude), Madame SAINT-AMAUX Servane (donne pouvoir à Monsieur OUTREMAN Alain), Madame SIMON Josiane (donne pouvoir à Monsieur POURCHE Fabrice), Monsieur SPANGENBERG Frédéric (donne pouvoir à Monsieur REINE Jocelyn), Madame TOURET Aude (donne pouvoir à Monsieur TURPIN Dominique), Monsieur VIGNIER Michel (donne pouvoir à Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne)

Absent(s) non représenté(s) : Madame DUMOULIN Cécile (absente excusée), Madame PERESSE Marie (absente excusée), Madame SALL Rama (absente excusée), Monsieur TAILLARD Michel (absent excusé)

Secrétaire de séance : Anke FERNANDES

EXTENSION D'UN EQUIPEMENT SCOLAIRE A ROSNY SUR SEINE : CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LA VILLE DE ROSNY SUR SEINE ET LA SOCIETE EIFFAGE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 332-11-3, L. 332-11-4, R. 332-25-1 à R, 332-25-3,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil municipal de Rosny-sur-Seine du 14 mai 2018,

VU le programme des constructions établi par la société EIFFAGE,

VU le programme des équipements publics rendus nécessaires par le projet le projet poursuivi par la société EIFFAGE,

VU la convention de projet urbain partenarial proposée,

VU l'avis favorable de la commission n°3 « Aménagement du territoire, urbanisme, aménagement de l'espace, politique de la ville, insertion, renouvellement urbain, habitat, territoires ruraux » consultée le 5 février 2019,

CONSIDERANT que l'îlot Bordelets fait l'objet d'une consultation par la commune de Rosny-sur-Seine pour la réalisation d'un programme immobilier,

CONSIDERANT que l'opérateur retenu par la commune à l'issue d'une consultation est la Société EIFFAGE qui réalisera un programme de 75 logements sociaux, réalisés en une tranche, et que ce projet induit des besoins en équipements scolaires mais ne génère pas de besoins en matière d'espaces publics,

CONSIDERANT qu'en accord avec la commune, l'opérateur va participer financièrement à l'extension d'un équipement scolaire (5 classes programmées) que la commune projette de construire,

CONSIDERANT que c'est dans ce contexte que le constructeur s'est rapproché de la Communauté urbaine compétente en matière de Plan local d'Urbanisme et de la commune de Rosny-sur-Seine en tant que maître d'ouvrage des équipements publics communaux, afin de conclure une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) et d'organiser le mode de financement et de réalisation de cet équipement public,

CONSIDERANT que la participation totale du promoteur à la construction de l'équipement public est fixée à 210 000 € HT répartis de la manière suivante : un apport de 210 000 €HT en numéraire pour un coût total d'opération fixé à 1 391 000 € HT, soit 15% de l'opération,

CONSIDERANT que la convention de Projet Urbain Partenarial précise également le périmètre sur lequel s'applique la convention, la liste et la description des équipements qui seront réalisés et l'engagement des maîtres d'ouvrage sur les délais de réalisation,

CONSIDERANT que le Code de l'Urbanisme prévoit qu'il appartient à la Communauté urbaine, seule compétente en matière de plan local d'urbanisme, de consentir ou non sur son territoire à la conclusion d'une convention relative à un tel mode de financement des équipements publics, qu'elle qu'en soit le maître d'ouvrage ou que cette maîtrise d'ouvrage incombe à d'autres personnes publiques,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

113 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

12 NE PREND (PRENNENT) PAS PART : Monsieur OLIVE Karl, Monsieur BEDIER Pierre, Monsieur VOYER Jean-Michel mandataire de Monsieur DUMOULIN Pierre-Yves, Monsieur VOYER Jean-Michel, Monsieur LÉBOUC Michel, Monsieur CHARBIT Jean-Christophe, Monsieur EL HAIMER Khattari mandataire de Monsieur DAFF Amadou, Monsieur EL HAIMER Khattari, Madame FAVROU Paulette, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Monsieur LEPINTE Fabrice, Madame PLACET Evelyne

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de projet urbain partenarial avec la société EIFFAGE et la commune de Rosny-sur-Seine (**cf annexe**),

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente convention

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : **21 FEV. 2019**
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : **28 FEV. 2019**
Exécutoire le : **28 FEV. 2019**
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles
(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME
Aubergenville, le 22 février 2019,

Le Président,



Philippe TAUTOU